

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
CAP EXCELLENCE6<sup>ème</sup> séance de l'année 2017

Vendredi 17 novembre 2017

DÉLIBÉRATION N°2017.11.06/467

Exercice budgétaire 2017 –  
Budget annexe Eau potable –  
Décision modificative

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 17 novembre, à 09 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, s'est assemblé au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Jacques BANGOU*, 1<sup>er</sup> Vice-Président, le Président, *Monsieur Eric JALTON*, étant empêché, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation datée du 7 novembre 2017.

Présents : 26		
Vice-Présidents		
M. Jacques	BANGOU	1 <sup>er</sup> Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	2 <sup>ème</sup> Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Suzelle	SEVILLE	5 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Eliane	GUIOUGOU-FIRPIONN	6 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Georges	BREDENT	8 <sup>ème</sup> Vice-Président
M. Fred	EUSTACHE	10 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Renée-George	NABAJOH-DELOUMEAUX	14 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Josiane	GATIBELZA	
Mme Corinne	PETRO	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAIS	
M. Georges	BERGINA	
Mme Sylvie	CHAMMOUGON-ANNO	
M. Audry	CORNANO	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
M. José	GUIOLET	
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE	
Mme Solange	LEBLANC	
M. Maurice	LORQUIN	
M. Alix	NABAJOH	
Mme Nadiyah	SURVILLE-PERAFIDE	
Mme Ketty	WALPO	
Mme Nadège	THEOPHILE	
M. Denis	BERNADOTTE	
M. William	SURDIN	

**Excusés représentés : 3****Autres Conseillers Communautaires :**

Mme Juliana FENGAROL  
Procuration à Mme Suzelle SEVILLE

M. Jocelyn LEREMON  
Procuration à Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAIS

M. Jean-Charles SAGET  
Procuration à M. José GUIOLET

**Excusés non représentés : 13****Le Président :**

M. Eric JALTON

**Vice-Présidents :**

Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE (4<sup>ème</sup> Vice-Présidente)

Mme Murielle JABES (7<sup>ème</sup> Vice-Présidente)

Mme Maguy CELIGNY (9<sup>ème</sup> Vice-Présidente)

Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (13<sup>ème</sup> Vice-Présidente)

**Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :**

M. Fabert MICHELY

Mme Marie-Camille MOUNIEN

Mme Lyliane PIQUION

Mme Alberta ALBERI

M. Max CELIGNY

M. Justin DESSOUT

M. Michel RINÇON

Mme Francesca FAITHFUL

**Absents : 8****Vice-Présidents :**

MM. Dominique BIRAS (11<sup>ème</sup> Vice-Président)

M. Pierre THICOT (15<sup>ème</sup> Vice-Président)

**Autres Conseillers Communautaires :**

Mme Lise Claude AZEDE

M. Jean-Luc CELIGNY

M. Chazy CIRANY

M. Harry DURIMEL

M. Daniel MARSIN

M. Patrick SELLIN

COURRIER ARRIVÉ LE

28 NOV. 2017

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Madame Suzelle SEVILLE*.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales;
- VU la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
- VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- VU l'instruction M49 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de l'EPCI;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA du 29 novembre 2012 portant extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du Conseil communautaire de CAP Excellence en date du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du Conseil Communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2017.06.04/431 du Conseil Communautaire du 21 juin 2017 portant vote du budget supplémentaire 2017 - Budget annexe Eau potable ;
- VU la délibération n°2017.09.05/459 du Conseil Communautaire du 27 septembre 2017 portant modification de la délibération n°2014.04.01/29 du Conseil communautaire du 23 avril 2014 portant délégation de certaines attributions du Conseil Communautaire au Président ;
- VU le budget en cours ;

**Considérant** le rapport du Président ;

Après en avoir délibéré ;

## DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ ;

**ARTICLE 1-** L'inscription des recettes perçues à ce jour et les virements de crédits au budget annexe Eau potable (section d'investissement).

### *Inscription au budget Eau potable de nouvelles recettes :*

N° opération/chapitre	INTITULÉ	Montant en €
Chap. 13- Art.13118	Subvention FEDER - Réhabilitation des réseaux AEP du RAIZET – Secteur nord et sud-ouest	636 548,00
<b>TOTAL</b>		<b>636 548,00</b>

**ARTICLE 2 :** L'autorisation de virements de crédits au budget annexe Eau potable (section d'investissement).

### *Prélèvement :*

N° opération/chapitre	INTITULÉ	Montant en €
Chap. 13- Art.13111	Subvention Office de L'Eau - Construction du 2 <sup>ème</sup> réservoir de BOISVIN	145 765,00
Chap. 13- Art.1317	Subvention d'équipement du budget communautaire	490 783,00
<b>TOTAL</b>		<b>636 548,00</b>

**L'équilibre de la section d'investissement du budget annexe « Eau potable » est maintenu.**

**ARTICLE 3** – De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

**ARTICLE 4** – Le Président, le Directeur Général, de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, Madame le Comptable Public du Centre des Finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet, dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le Représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, soit d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de la Guadeloupe.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

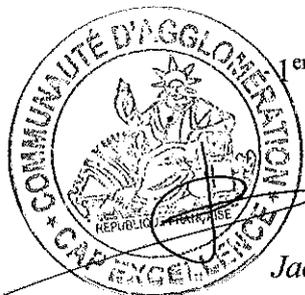
Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 28 NOV. 2017

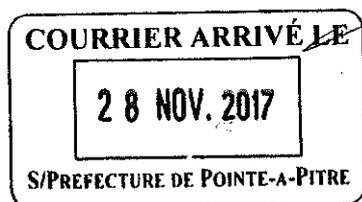
Po Le Président empêché

Le Président de séance

1<sup>er</sup> Vice-Président



Jacques BANGOU



- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 28 NOV. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, le 28 NOV. 2017
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 28 NOV. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 28 NOV. 2017
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, 28 NOV. 2017